N°09 - Avril 2006

caro canne

Le magazine des professionnels de la canne

2€



Maîtrise du foncier
L'enjeu majeur

- **30 000 hectares à protéger**
 La canne a besoin de cette surface
- **Construire la ville autrement**
 Densifier l'habitat économise l'espace
- **Des solutions contre le mitage**
 Les agriculteurs ont à y gagner
- **Les terres en friche**
 Un recensement précis est disponible

cahier technique page 13

- Quel itinéraire suivre pour les travaux du sol ?
- Quels outils utiliser ?

Foncier,
ne pas commettre l'irréparable !



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Après le succès exceptionnel obtenu par les autorités françaises pour une compensation intégrale des impacts de la réforme de l'OCM Sucre, la protection du foncier agricole vient au premier plan des préoccupations de la filière canne-sucre. La préservation de cet espace est la première condition du devenir de la filière.

Ces dernières années, la gestion du foncier s'est faite sans cohérence globale, ce qui a conduit à la situation d'aujourd'hui : une île qui perd ses espaces naturels et agricoles.

La période actuelle est particulièrement favorable pour les prises de décisions par l'Etat et les Collectivités locales : Schéma d'aménagement et de développement durable du Conseil général, plan régional de développement durable et schéma d'aménagement régional du Conseil régional, DOCUP et Contrat de plan Etat-Collectivités territoriales sont sur la table. L'élaboration de ces cadres stratégiques peut désormais s'appuyer sur des perspectives stabilisées pour la filière. Toutes les conditions sont réunies pour que les choix politiques locaux puissent, à leur tour, fournir les conditions du développement durable de la filière canne sucre.

Opposer les espaces agricoles et l'urbanisation est un faux débat.

Oui, cet objectif de développement durable de la filière canne-sucre est conciliable avec la construction de logements pour répondre aux besoins de la population, ainsi qu'au développement d'autres activités économiques, si et seulement si on gère l'espace autrement.

Les experts en aménagement et en urbanisme sont formels et les études le démontrent : La Réunion peut parfaitement accueillir la population de 1 million d'habitants attendue d'ici 2030 sans sacrifier les espaces agricoles et naturels qui soutiennent l'équilibre de son écosystème.

Mais nous devons pour cela appliquer les solutions pratiques qui sont connues. Depuis 1995, elles sont même prescrites par le SAR : densification et construction de la ville sur la ville. Elles permettront de gagner sur les deux tableaux : préservation de 50 000 ha d'espace agricole stratégique à l'horizon des 25 prochaines années, et optimisation des coûts urbains. On prend conscience en effet depuis peu, des conséquences de l'étalement urbain sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement. L'urbanisation non maîtrisée entraîne des coûts exorbitants pour les collectivités qui doivent équiper et desservir de nouveaux quartiers (adduction d'eau potable, électrification, assainissement des eaux usées, les transports en commun...)

Oui, il y a de la place pour tout le monde, pour autant que les choix politiques d'aménagement du territoire soient les bons et que leur application soit contrôlée.

Ainsi, on ne peut être qu'inquiet de voir que des entreprises ne trouvent pas de foncier pour développer leurs activités, alors que des dizaines d'hectares de terres pris à l'agriculture depuis des années pour implanter des zones d'activité, restent en friche.

Et on doit agir vite si on ne veut pas tout perdre !

> sommaire

3 Brèves

4 Editorial

5-6 Brèves
- Nouvelle direction pour le CERF et le pôle canne à sucre du CIRAD
- La canne à sucre, notre culture : le message circule

7-8 Actualités
- Élections CMU - CPCS
- Un pôle de service pour le planteur

9 Portrait
Canne, ananas, hébergement touristique : un planteur sur tous les fronts

11-28 **Dossier**
La maîtrise du foncier : l'enjeu majeur

13-20 Cahier technique
- Quel itinéraire suivre pour les travaux du sol ?
- Quels outils utiliser ?

30 Actualités
- CTICS Bilan de la campagne 2005

CARO CANNE N°9 - AVRIL 2006
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS
Directeur de la publication : Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Rédaction : ARTAS - Magali Girard, Annie Lebot - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : J.M. Grenier, FLA/CEDUS, CERF, Mosaik
Information et abonnement : ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Imprimerie : NID - Dépôt légal : en cours
Tirage : 6 000 exemplaires
Diffusion : ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro : 2 €
Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'Agriculture • CIRAD
• CPC • CTICS • Conseil Général
• DAF • Industriels du Sucre

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

Nouvelle CMU
Nouvelle CPCS

Le 10 mars dernier, les professionnels de la filière canne-sucre ont procédé à l'élection des nouvelles Commissions Mixtes d'Usine (CMU) qui ont élu leurs nouveaux représentants au sein de la Commission Paritaire de la Canne et du Sucre (CPCS).
A cette nouvelle formation, qui a été officiellement installée par le Préfet le 16 mars, incombe la mission de discuter de la nouvelle convention canne, chargée de fixer les nouvelles modalités de paiement de la canne pour les cinq prochaines années.
Voir le détail des résultats des élections en page 30.

La canne à sucre
au Salon International de l'Agriculture

Il a fallu attendre la 43 ème édition pour que la filière canne-sucre s'expose au Salon de l'Agriculture à Paris et trouve sa place sur l'espace inter consulaire de La Réunion. Ce salon est à la fois une vitrine exceptionnelle qui permet au public métropolitain de découvrir le savoir-faire et la qualité des produits de notre île et un lieu d'échanges avec les professionnels venus de toute la France et de l'étranger. C'est enfin une occasion unique de rencontrer et d'expliquer aux nombreuses personnalités nationales le potentiel économique de La Réunion. Entre autres, le Ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau, fut un visiteur très attentif.



Un stand très animé pour la filière canne-sucre

Nouvelle procédure des travaux
d'améliorations foncières

Depuis le début de l'année 2006, la nouvelle procédure pour les travaux d'améliorations foncières est en place sur Saint-Benoît, l'antenne 4 à Saint Paul, les Hauts de Saint Joseph ainsi que La Plaine des Palmistes. Les demandes de travaux sont réceptionnées par le CTICS (aux cellules planteurs) et transmises aux «Dexcanne» (maîtres d'œuvre de travaux) qui ont vocation à accompagner la réalisation de travaux et la demande de subvention de A à Z.
A l'heure actuelle, c'est une trentaine de dossiers qui sont en cours d'instruction, certains sont terminés d'autre viennent de recevoir la visite des «Dexcanne». Après une période de mise au point et d'analyse des résultats avec les partenaires de la filière, la procédure a vocation à être étendue progressivement à toute l'île.
Pour toute information vous pouvez consulter le site web du CTICS dans la rubrique «Travaux d'aménagement fonciers» en bas de page. De plus amples informations seront fournies dans les prochains numéros de Caro Canne.

Nouvelle direction
pour le CERF et le pôle «canne à sucre» du CIRAD

Depuis le 1er janvier, Bernard Siegmund, ingénieur agronome, responsable du pôle canne à sucre du CIRAD à La Réunion depuis juillet 2000, et chef de l'unité de recherche «systèmes canniers» du CIRAD depuis janvier 2005, a succédé à Michel Hellmann à la direction du CERF. Outre pérenniser les travaux engagés par son prédécesseur, le nouveau directeur a émis le souhait d'intégrer encore plus fortement les planteurs dans le choix des variétés de cannes sélectionnées.
Son ancien poste est désormais occupé par Pascal Marnotte, spécialiste du CIRAD en malherbologie. Ce dernier connaît déjà bien La Réunion pour être intervenu régulièrement dans l'île ces cinq dernières années en matière d'identification et de moyens de lutte contre les mauvaises herbes.
Ces deux nouvelles nominations ne manqueront pas de conforter les liens existant entre les deux centres, ceci au profit des avancées de la recherche et de l'industrie sucrière réunionnaise dans son ensemble.



Bernard Siegmund, nouveau directeur du CERF



Pascal Marnotte, nouveau responsable pôle «canne à sucre» du CIRAD

La canne à sucre, notre culture

Le message circule



graff, un art graphique de rue qui plaît aux adolescents, elle a connu plusieurs temps forts tout au long de l'année 2005. Elle a fait l'objet notamment d'une exposition itinérante de tableaux graffs réalisés par des élèves de l'école des Beaux-Arts du Port. Cette exposition se déplace toujours, à la demande, à travers l'île (voir Caro Canne n°8).

Trois autobus de ramassage scolaire des Transports Mooland circulent, depuis la dernière rentrée de janvier, aux couleurs de la canne à sucre. Très appréciés des jeunes qu'ils transportent, et très remarqués de la population, ces bus sillonnent matin et après-midi, aux heures d'affluence, les routes de Saint-Paul, Petite-Ile et Saint-Louis. Ils ont été décorés par les trois équipes de jeunes collégiens, lycéens et graffeurs confirmés qui ont remporté le concours de graffs de la campagne de communication «La canne, notre culture», une initiative des industriels du sucre et du Département de La Réunion. Cette campagne vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de la culture de la canne à sucre pour l'avenir de notre île. Placée sous le signe du



Journée pédagogique



A l'initiative de Canne Progrès, des industriels du sucre et de la SICA Canne Réunion, planteurs et techniciens se sont rassemblés le 26 novembre dernier à Saint-Louis lors d'une journée alliant sessions de travail et activités à caractère plus ludique. Après une matinée consacrée à la démonstration de machines agricoles - dont le broyeur de roches, étape obligée pour la mécanisation - enrichie par les commentaires des techniciens, le repas a été suivi du concours du plus beau tracteur.

Dominique Bussereau solidaire de la filière canne

De tous les rendez-vous du ministre de l'Agriculture lors de son passage à La Réunion le 5 décembre dernier - visite de deux exploitations cannières des Hauts de l'Ouest, de l'usine du Gol, d'un GAEC modèle en terme de productions diversifiées, de la Cilam et de la Coop Vivéa, - on retiendra celui du petit déjeuner pris avec les acteurs de la filière canne-sucre. Dominique Bussereau leur a confirmé que l'Etat versera 90 millions d'euros aux producteurs de cannes des DOM, au lieu des 60 millions actuels, pour compenser la baisse du prix du sucre voulue par Bruxelles. Reste à fixer les modalités d'attribution de cette somme, dans un premier temps entre tous les DOM et dans un second temps, sur le plan local.



Journée explicative sur l'OCM Sucre



C'est dans l'ancienne gare de Saint-Paul que les techniciens ont participé à un séminaire sur l'OCM Sucre, initié par Canne Progrès le 13 décembre dernier.

Après les interventions de Bruno Derouand, chef du service économie agricole de la DAF sur l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) et de Jean-François Moser, directeur général de Sucrerie de Bois-Rouge, sur les étapes des négociations de l'OCM Sucre et la question du financement de la compensation de la baisse du prix du sucre, les autres exposés étaient davantage centrés sur les problématiques locales : Bernard Siegmund, président de l'ARTAS a rappelé les résultats de tests herbicides et engrais réalisés sur une période de 4 ans, montrant la possibilité d'augmenter la qualité et la quantité de cannes, Marc Thierry a expliqué le rôle du nouveau Pôle Canne mis en place par Sucrerie de Bois-Rouge et François Brelle, directeur du CTICS, a commenté la dernière campagne sucrière. Il a notamment abordé les questions du lien existant entre les résultats et le climat, et les méthodes de prévision de campagne.
La journée s'est achevée sur l'idée de réaliser une fiche explicative sur la réforme de l'OCM Sucre.

Commission Paritaire de la Canne et du Sucre

Représentants des producteurs de cannes

Titulaires :
M. Jules Lucet Houpiarpanin
M. André Minatchy
M. Willy Boyer
M. Jean-Bernard Gonthier
M. Jean-Bernard Calicharanne

Suppléants :
M. Sylvestre Lamoly
M. Fred Naze
M. Thierry Bonere
M. Jean Julius Metanire
M. Christian Barret

Représentants des industriels fabricants de sucre

Titulaires :
M. Xavier Thieblin
M. Bernard Pétin
M. Dominique Girardot
M. Guy Dupont
M. Jean-François Moser

Suppléants :
M. Bernard Constant
M. Jean-Claude Prugnières
M. Philippe Rondeau
M. Jean-Claude Pony
M. Jean-Yves Gonthier

Commissions Mixtes d'usine de La Réunion

Bassin de Beaufonds

Représentants des producteurs de cannes

Collège de moins de 700 tonnes

Titulaires :
M. Notaise Orange
M. André Minatchy
M. Jean Roussel Naze

Suppléants :
M. Henry Atanari
M. Patrice Pounoussamy
M. Thierry Bonnere

Collège de 700 tonnes et plus

Titulaires :
M. Jean-Claude Soubou
M. Joselito Payet

Suppléants :
M. Jean-Pierre Calysimbou
M. Christian Barret

Représentants des industriels fabricants de sucre

Titulaires :
M. Xavier Thieblin
M. Bernard Pétin
M. Dominique Girardot
M. René Voulama
M. Jean-Claude Prugnières

Suppléants :
Mme Gilberte Pitou
M. Dominique Olivier
M. Philippe Rondeau
M. Georges Celli
M. Désiré Atchicanon

Bassin de Bois Rouge

Représentants des producteurs de cannes

Collège de moins de 700 tonnes

Titulaires :
M. Jean-Marc Hoareau
M. Philippe-Jean Damour
M. Jean Richel Hoareau

Suppléants :
M. Philippe Robert
M. Marcel Pascal Leperlier
M. Daniel Marina Radia

Collège de 700 tonnes et plus

Titulaires :
M. Jean Fred Naze
M. Jeannick Boyer

Suppléants :
M. Nicolas David Sacri
M. Jean Bernard Calicharanne

Représentants des industriels fabricants de sucre

Titulaires :
M. Jean-Claude Pony
M. Jean-Yves Gonthier
M. Marc Thierry
Mme Stéphanie Damour
M. Jean-François Moser

Suppléants :
M. Gilbert Hoarau
M. Joël Jaures
M. Jean-Michel Maillot
Mme Marguerite Bardil
M. Sully Hoarau

Bassin de Savanna-Stella

Représentants des producteurs de cannes

Collège de moins de 700 tonnes

Titulaires :
M. Olivier Baleya
M. Sylvestre Lamoly
M. Maurice Thevanin-Singainy

Suppléants :
M. Jean Daniel Poungavanon
M. Gislain Antoine Ringuin Veleyen
M. Jeannick Carpin

Collège de 700 tonnes et plus

Titulaires :
M. Jean Julius Metanire
M. Jean Philippe Comorassamy

Suppléants :
M. Wilfrid Hector Baptisto
M. Pascal Glamport

Représentants des industriels fabricants de sucre

Titulaires :
M. Jean-Claude Pony
M. Jean-Yves Gonthier
M. Marc Thierry
M. Sully Hoarau
M. Guy Dupont

Suppléants :
M. Gilbert Hoarau
M. Joël Jaures
M. Jean-Michel Maillot
Mme Marguerite Bardil
Mme Stéphanie Damour

Bassin du Gol

Représentants des producteurs de cannes

Collège de moins de 700 tonnes

Titulaires :
M. Dominique Joseph Rivière
M. Bernard Maratchia
M. Jean René Toupin

Suppléants :
M. Gilbert Bafinal
M. Jocelyn Lagarrigue
M. Benoît Loni

Collège de 700 tonnes et plus

Titulaires :
M. Jules Lucet Houpiarpanin
M. Nicolas Alaguirissamy-Carpaye

Suppléants :
M. Maximim Joseph Turpin
M. Jean François Moutama

Représentants des industriels fabricants de sucre

Titulaires :
M. Bernard Pétin
M. Bernard Constant
M. Olivier Macé
M. Jean-Claude Prugnières
M. Philippe Rondeau

Suppléants :
M. Jean-Yves Garcianne
M. René-Pierre Hoarau
M. Simon Emmanuel Porto
M. Dominique Girardot
M. Jean-Luc Gonthier

Bassin de Grand Bois

Représentants des producteurs de cannes

Collège de moins de 700 tonnes

Titulaires :
M. Michel Jacky Morel
M. Joseph Gilbert Hoareau
M. Alain Bellon

Suppléants :
M. Jacky Fontaine
M. Noël Trebel
M. Willy Boyer

Collège de 700 tonnes et plus

Titulaires :
M. Jean Bernard Gonthier
M. Charles-André Galtier

Suppléants :
M. Eric Hoareau
M. Harry-Claude Morel

Représentants des industriels fabricants de sucre

Titulaires :
M. Dominique Girardot
M. Bernard Constant
M. Olivier Macé
M. Jean-Claude Prugnières
M. Jean-Luc Gonthier

Suppléants :
M. Jean-Yves Garcianne
M. René-Pierre Hoarau
M. Dominique Olivier
M. Sully Dufestin
M. Philippe Rondeau

Un pôle de services pour le planteur

Plusieurs réunions avec des planteurs, notamment les planteurs élus des Commissions Mixtes d'Usines (CMU), ont fait ressortir le besoin de concentrer les services d'appui technique et administratif dans des lieux proches des utilisateurs.



Les bâtiments actuels du CTICS à la plateforme des Tamarins, autour desquels prendra place un des 5 futurs Pôles Canne

Tous les techniciens des organismes de développement et d'appui technique partagent le constat : de nombreux freins existent dont les effets se conjuguent pour décourager les planteurs. L'ambition est donc de développer de nouvelles relations avec les planteurs, plus étroites et surtout plus proches des réalités de terrain. Les réponses aux multiples problèmes techniques, administratifs, financiers, que rencontrent les planteurs, peuvent être très largement améliorées et passent notamment par une coordination opérationnelle par bassin cannier.
La nouvelle démarche concernant les travaux d'améliorations foncières (dont nous parlerons de manière détaillée dans le prochain Caro Canne), a été l'occasion de mettre ce principe en pratique. Les besoins exprimés par les planteurs, l'expérience acquise avec la SCICA Promocanne ont permis de tracer les grandes lignes du projet : regrouper sur une plateforme de réception des cannes, où les planteurs passent régulièrement, différents services de façon à faciliter les démarches techniques et les demandes administratives des agriculteurs. Ils pourront ainsi en un même lieu, effectuer leurs demandes de travaux, d'aides à la replantation, les déclarations de surface, mais aussi des demandes de conseils sur les engrais ou les herbicides...
C'est ainsi qu'il est prévu de retrouver dans ces lieux appelés «Pôles Cannes», des techniciens du CTICS, des techniciens replantation, ceux des Services planteurs des usines, ceux de la Chambre d'Agriculture, ainsi que les maîtres d'œuvre des travaux d'améliorations foncières appelés provisoirement DEXCANNE (Diagnostic d'Exploitation CANNE). En fonction des besoins exprimés, d'autres services pourraient participer de manière ponctuelle à la vie de ces Pôles, par exemple la SAFER qui pourrait y tenir des permanences.
Pour se rapprocher au plus près des planteurs, il est prévu d'ouvrir 5 «Pôles Cannes», soit un par bassin cannier. Les industriels participent largement à la mise en œuvre de cette opération et mettront à disposition des Pôles Cannes, des locaux, des moyens techniques et des moyens humains.

www.canne-progres.com

Le site des professionnels
de la canne et du sucre



Le site internet de la filière canne-sucre met à votre disposition des informations et des conseils techniques, des renseignements administratifs et l'actualité de la filière.

- Pour savoir quelles variétés de cannes planter.
- Pour connaître les mauvaises herbes, les maladies, les ravageurs.
- Pour tout savoir sur l'irrigation, la mécanisation et le travail au sol.
- Pour entretenir le tracteur dans les meilleures conditions.
- Pour connaître toutes les aides disponibles.
- Pour s'informer des financements bancaires.
- Pour connaître le calendrier des déclarations et le calendrier des formations.
- Pour retrouver les anciens numéros de Caro Canne et les Cahiers Techniques.
- Pour visiter les sites des partenaires de la filière à La Réunion et dans l'océan Indien.

Connectez-vous sur le site de la filière canne-sucre

Canne, ananas et hébergement touristique

Un planteur sur tous les fronts

Installé à Grand Bois les Hauts, Frédéric Vienne ne s'est pas contenté de reprendre l'exploitation familiale. Il lui a donné une valeur ajoutée en diversifiant sa production et en projetant d'y installer une structure d'hébergement touristique.



Frédéric Vienne : la diversification en exemple

Pour Frédéric Vienne l'actualité internationale cannière n'a pas lieu d'influencer ses projets. «*Si des changements doivent se produire à partir de 2013, je ne vais pas cesser de planter pour autant aujourd'hui*», introduit d'emblée le jeune planteur. Comme pour joindre l'acte à la parole, il envisage d'ailleurs de remplacer les dernières cannes plantées par son père l'année prochaine. Depuis 1998, l'année de son installation dans le cadre de la reprise de l'exploitation familiale en DJA, Frédéric Vienne a en effet réalisé de nouvelles plantations chaque année, sur une parcelle différente.

Un planteur pleinement engagé

Son frère ayant décliné l'offre paternelle, c'est lui qui a repris l'affaire familiale alors qu'il officait au restaurant Lenôtre à Paris depuis trois ans. «*J'ai hérité de 9 hectares, dont 7,5 cultivés en cannes et 1,5 en maraîchage, où je plante de l'ananas depuis deux ans ; par ailleurs, j'ai récupéré 0,5 hectare supplémentaire en cultivant, avec l'accord des propriétaires, quatre parcelles alors en friche, qui jouxtent mon exploitation ; ce qui porte celle-ci à une surface totale de 9,5 hectares*», poursuit-il. Anciennement administrateur du syndicat des Jeunes Agriculteurs, les multiples casquettes de Frédéric Vienne témoignent de son dynamisme et de son engagement dans le monde agricole.

Président de l'OP (Organisation de Producteurs) Anafruits, il fait également partie d'une CUMA fruits et légumes pour l'usage collectif de matériel de plantation. En exportant la totalité de sa production fruitière vers la métropole, il connaît la satisfaction d'en retirer des revenus non négligeables. Des activités complémentaires qui se révèlent non seulement intéressantes sur le plan financier, mais également d'un point de vue agronomique. «*Epandre 30 tonnes de fumier annuellement sur un demi hectare d'ananas est un procédé bénéfique pour la canne aussi. Car les dernières analyses de sols que j'ai fait réaliser mentionnaient qu'il n'était pas utile de faire un apport d'engrais à la replantation*», explique t-il.

Bientôt deux bungalows en plus de la canne

Avec un tonnage de 880 tonnes de cannes, soit 110/115 t/ha enregistrés lors de la campagne sucrière 2005, le jeune planteur s'estime satisfait, «*car lorsque mon tonnage est supérieur, ce qui est déjà arrivé, ma richesse chute*». Il a déjà réfléchi à l'opportunité d'agrandir son exploitation, mais ceci impliquerait des coûts supplémentaires en main d'œuvre, «*alors que j'arrive à faire tourner l'exploitation avec l'aide de mon père à la retraite et l'emploi de main d'œuvre pour la coupe ; car bien que mes surfaces soient mécanisables, je n'ai pas encore fait les aménagements fonciers nécessaires*».

Frédéric Vienne envisage plutôt de donner une nouvelle envergure à son exploitation en y installant une structure touristique d'hébergement sous forme de deux petits bungalows. «*En travaillant dans le tourisme pendant 8 ans, j'ai été formé à l'accueil, au service et à l'anglais, ce qu'il faut pour accueillir le touriste*», estime t-il. Installé seulement à 800 m de son exploitation, dans un lotissement SAFER attribué à une trentaine d'exploitants en 1990, nul doute que cette proximité lui laissera également le loisir de s'occuper de cette activité supplémentaire.

La maîtrise du foncier

L'enjeu majeur



La filière canne-sucre ne pourra se développer qu'à condition de disposer d'une surface suffisante pour la culture de la plante. La protection du foncier agricole est aujourd'hui l'enjeu majeur.

L'accord obtenu sur la réforme de l'OCM Sucre à Bruxelles permet à la filière de reprendre son souffle. Le manque à gagner consécutif à la baisse du prix du sucre est compensé à 100 % et l'horizon apparaît dégagé pour neuf années, ce qui permet de préparer sereinement la période suivante. Une mutation en profondeur est nécessaire : augmentation des rendements, mécanisation, valorisation accrue des produits, des co-produits et de la multifonctionalité de la canne. D'autres potentialités, à plus long terme, font l'objet de recherches actuelles. La filière a des atouts et son avenir est entre nos mains. Cet avenir repose avant tout sur un volume de production suffisant sans lequel rien ne sera possible. Il faut donc préserver les terres agricoles.

Dix ans d'efforts ont permis de maintenir les surfaces cannières à hauteur de 26 500 hectares. Mais cette superficie est insuffisante pour l'avenir et, si elle devait diminuer, la filière ne s'en remettrait pas, en dépit de ses gains de productivité. Or, dans les 20 à 25 prochaines années, la Réunion va devoir accueillir 250 000 habitants de plus. Où et comment loger cet afflux de population dans de bonnes conditions tout en préservant l'espace nécessaire à l'agriculture et aux autres activités économiques ? Comment concilier en particulier le besoin légitime de logement des agriculteurs et celui de conserver les terres agricoles ? Comment concilier intérêt particulier et intérêt général ? Tel est le débat qu'ouvre Caro Canne en posant le problème de la gestion du foncier.

L'urbanisation anarchique menace toujours la filière



L'urbanisation à Saint-Pierre et au Tampon (Source : Orthophoto - IGN 2003)

L'urbanisation étalée et dispersée représente 78 % des surfaces construites à La Réunion et les nouvelles constructions se font en grande partie au détriment des terres agricoles.

Tout le monde sait que le foncier est rare à La Réunion. Sur 250 000 ha, 100 000 ha seulement sont utilisables pour les activités humaines (logement, activités économiques, agricoles, industrielles, commerciales, touristiques, services) et pour les équipements structurants et de proximité (routes, hôpitaux, stades, etc.). Dans ce contexte, des choix doivent être faits pour répartir l'occupation de l'espace entre ces différentes activités. Parmi ces choix, l'évaluation du poids économique et des diverses fonctions de la filière sucrière a conduit l'ensemble des décideurs à souhaiter son maintien et son développement. Cela s'est traduit par les prescriptions du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de 1995 qui a prescrit 30 000 hectares et a permis de stabiliser la sole cannière à 26 500 ha.

Il n'en reste pas moins que le problème de la protection des terres agricoles n'a pas été résolu et reste crucial pour l'avenir de l'agriculture et de la filière canne-sucre en particulier. La situation a même empiré sous certains aspects, et c'est ce qui justifie aujourd'hui la mobilisation des acteurs de la filière canne sur ce problème, alors que le contenu du prochain SAR, prévu pour 2008, fait l'objet d'études et de débats. Selon les projections de la chambre d'agriculture, la canne, l'élevage et les cultures de diversification auront besoin d'environ 50 000 hectares à l'horizon 2020. Ce qui correspond en gros, en surface, aux terres cultivées actuellement et aux friches qu'il conviendra de remettre en culture. Concernant la canne à sucre, un objectif de 30 000 ha a été fixé pour produire 2,5 millions de tonnes de cannes, niveau de production permettant de sécuriser la filière. Ce chiffre est réaliste si l'on considère l'augmentation automatique de rendement liée à l'irrigation de nouvelles terres et un rendement moyen de 75t/ha sur les terres cultivées en pluvial.

Un million d'habitants en 2030

Dans le même temps, La Réunion est en train de gravir un pic démographique, avec une croissance de population très rapide. Selon les estimations de l'INSEE, la population atteindra le million d'habitants à l'horizon 2025-2030. Soit 250 000 habitants en plus qu'il faudra loger et pour lesquels il faudra dimensionner des équipements et des infrastructures correspondants. Ainsi, d'ici 2025, 141 000 logements supplémentaires seront nécessaires. Des logements neufs devront également remplacer des logements devenus vétustes, mais cela ne demandera pas de foncier supplémentaire. Besoins individuels et collectifs se bousculent alors que, de plus en plus rare, le foncier devient de plus en plus cher : les prix du foncier ont doublé en 10 ans. Dans ce contexte, des familles sont tentées d'utiliser une partie de leurs terrains, qu'ils soient constructibles ou non, pour loger leurs enfants ou pour construire des logements qu'ils loueront afin de se constituer un complément de revenu. Dans la même logique, certains propriétaires laissent leurs terres agricoles en friche dans l'espoir de favoriser un déclassement et donc des plus-values futures. Ces éléments sont à apprécier par rapport aux constats récents en matière d'occupation de l'espace. Ce qu'on appelle la «tache urbaine», c'est-à-dire la surface des constructions et des espaces qui leur sont rattachés, a augmenté de 14,6 % entre 1997 et 2003, passant de 21 600 ha à 24 748 ha (source : groupe de travail «mesure de l'étalement urbain» animé par l'Agorah). Mise en relation avec la croissance de la population sur la même période (+ 10,8 %), ces données permettent de calculer la consommation d'espace par habitant supplémentaire (429 m^2) et par logement supplémentaire (640 m^2). Cette consommation d'espace est considérable à l'échelle de l'île. La «tache urbaine» s'est étendue de 3 000 hectares en conservant la même structure : l'habitat étalé et dispersé reste archi-majoritaire et représente en 2003 plus de 78 % des surfaces construites (voir graphique ci-contre). Une autre étude (source IRD), fondée sur l'analyse d'images satellites, montre que cet étalement urbain s'est fait en partie au détriment des terres agricoles, surtout dans le Nord et l'Est. Conclusion : la poursuite de l'urbanisation sur les mêmes bases menace à court terme l'agriculture et la filière canne-sucre.

10 ans d'efforts risquent d'être anéantis

Le maintien de la sole cannière à 26 500 ha masque la perte des meilleures terres.

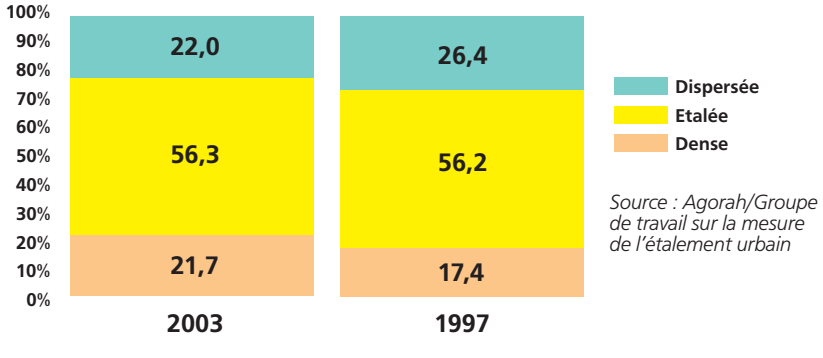


L'étalement urbain se fait en partie au détriment des terres cultivées

Les surfaces cannières sont tombées de 30 500 ha en 1989 à environ 25 700 hectares en 1995 (source : DAF). On sait que les surfaces sont alors restées stables depuis 10 ans dans leur globalité, mais on sait moins que malgré les efforts (technique, irrigation, aménagements fonciers...), le gain de productivité apparent (qui mesure la production totale divisée par la surface totale) sur la même période est resté faible (+ 0,5 % par an en moyenne). Cela vient du fait que les gains de productivités réels des planteurs ont été annulés par la perte des meilleures terres, plates ou peu pentues, aménagées et irriguées, au profit de l'urbanisation. Et qu'à l'inverse les terres reconquises étaient souvent situées dans des espaces difficiles à exploiter et/ou à potentiel de rendement beaucoup plus faible.

La protection des terres cultivées et la reconquête des friches trouve sa pleine efficacité avec l'amélioration des rendements par l'application d'itinéraires techniques performants, le développement de l'irrigation et les aménagements fonciers. Le monde agricole est conscient de la nécessité d'améliorer la productivité par hectare cultivé et sait que réaliser des gains de productivité est un chantier de longue haleine. Les gains de rendements ne s'opposent pas aux gains de surface : ces derniers restent le premier levier pour l'accroissement de la production. On voit donc bien qu'une consommation d'espace pour le bâti (et la ville en général) ne prenant pas assez en compte la problématique agricole fait peser une menace forte sur les progrès de la culture de la canne et sur les investissements correspondants. Et c'est dans ce contexte difficile et peu incitatif à une valorisation agricole du foncier que les agriculteurs se battent pour l'accroissement de la productivité de leurs cultures. L'industrie sucrière tire, quant à elle, la sonnette d'alarme. Ce sont les pertes de terres dans l'Est qui ont condamné l'usine de Beaufonds en 1995, alors qu'elle était la plus performante. Des restructurations apportant des gains de productivité ont permis à l'industrie sucrière d'abaisser son point mort, c'est-à-dire le volume d'activité nécessaire à la couverture de ses coûts fixes (voir article en page suivante). Gains de productivité et valorisation des produits se poursuivent, mais ils ne permettraient pas de compenser un recul brutal, même limité, du volume de cannes traité. L'industrie sucrière et, derrière elle, toute la filière, est ainsi très exposée au risque foncier

Répartition des taches urbaines selon la typo-morphologie en 1997 et 2003



Source : Agorah/Groupe de travail sur la mesure de l'étalement urbain

D'où viennent les chiffres ?

Créé en 2003, le groupe de travail sur la «mesure de l'étalement urbain» a pour mission de réaliser, à partir de données fiables, admises par tous, un diagnostic qui puisse ensuite servir dans les différentes réflexions liées à l'aménagement du territoire. Au-delà des chiffres, l'objectif de ces recherches est de décrire les mécanismes et les stratégies individuelles ou collectives qui favorisent la densification ou l'étalement urbain. Animé par l'Agorah, le groupe de travail témoigne de la mobilisation de nombreux acteurs sur la question foncière. Il réunit l'association de promotion rurale (APR), l'association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux (ARMOS), le conseil de l'architecture, de l'urbanime et de l'environnement (CAUE), la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture, la Région, le Département, quatre communautés d'agglomérations (CIREST, CCSud, CIVIS, TCO), la DAF, le CIRAD, le comité de pilotage de la canne, la DDE, l'institut de recherche pour le développement (IRD), l'Université de La Réunion et l'industrie sucrière.

L'industrie sucrière
Une vigilance absolue et déterminée



Le point mort de chaque usine pour couvrir ses coûts fixes est de l'ordre de 900 à 950 000 tonnes de cannes

Des produits d'une qualité reconnue au plan national, une expérience exemplaire de valorisation énergétique, des performances de productivité de niveau mondial : malgré ce remarquable dynamisme, l'équilibre économique des deux sucreries réunionnaises, gouverné par le volume d'activité, reste fragile.

Si les industriels sont prêts à défendre pied à pied la moindre gaulette de terres à cannes, c'est que l'existence de la filière est en jeu. Il n'est que de rappeler la cause du contentieux juridique qui oppose depuis 2000 le Syndicat des Fabricants de Sucre et les organisations professionnelles agricoles à la commune de Sainte-Marie sur le déclassement des terres de Beauséjour. Au total les projets de déclassements pour l'urbanisation ou d'autres activités que la canne, envisagés par la ville, représentent quelque 500 hectares de terres cannières. Dans une zone à fort rendement (environ 100 tonnes à l'hectare), ce serait une perte de quelque 50 000 tonnes de cannes, donc de 5 500 tonnes de sucre, pour l'usine de Bois-Rouge. C'est-à-dire sa condamnation. En conséquence, la filière canne sucre n'a pas d'autre choix que de s'y opposer.
Le cas saint-marien est révélateur de la concurrence inutile et inefficace entre le foncier agricole et le foncier urbain. En effet les communes doivent naturellement répondre aux besoins en logements, en équipement des populations et des entreprises. La solution de facilité consiste encore trop souvent à déclasser des terres à cannes proches des secteurs déjà urbanisés. Cette politique d'étalement urbain effréné a précipité les dernières fermetures d'usines sucrières de l'île. Désormais les décisions de déclassement de terres sur les bassins canniers de n'importe quelle commune peuvent avoir des répercussions très graves pour les deux sucreries qui restent et pour l'ensemble des planteurs qui travaillent avec elles.
Les usines fonctionnent à la limite de leur seuil d'équilibre. Le point mort de chaque usine pour couvrir ses coûts fixes est en effet de l'ordre de 900 à 950 000 tonnes de cannes. Soit 1 900 000 tonnes de cannes pour les deux. D'où l'objectif de 2 millions de tonnes pour sécuriser la filière et d'une croissance des volumes à 2,5 millions de tonnes en 2010 destiné à compenser l'augmentation des coûts fixes sur la période. Ce dernier objectif est à la portée de la filière à condition de poursuivre les efforts de productivité engagés en usines et dans les champs et de rétablir la sole cannière à 30 000 hectares comme le prescrit le SAR en vigueur.

Le risque foncier est à court terme

La filière est fragilisée par le manque de cannes et cette situation est d'autant plus paradoxale que les indicateurs de performance technique, de qualité et de dynamisme commercial des sucreries sont au vert. La filière a en main les atouts pour profiter du bond qualitatif accompli depuis 10 ans. Les sucres spéciaux représentent aujourd'hui 40 % de la production de sucre. Ils sont de plus en plus appréciés dans plusieurs pays européens et contribuent à l'image qualitative de La Réunion. Rappelons l'économie d'énergie réalisée grâce au procédé innovant de cogénération des centrales thermiques bagasse-charbon. Inventé à La Réunion, ce procédé est maintenant répandu à travers le monde et bénéficie notamment à des pays en développement.

Au plan technique, les progrès sont aussi spectaculaires. Avec un volume de cannes resté dans la fourchette des 1 800 000 à 1 900 000 tonnes, les sucreries ont réussi, entre 1996 et 2003, à réduire leurs pertes grâce aux gains de productivité. Ces améliorations de productivité ont permis de compenser une stagnation absolue du prix du sucre depuis 1987 face à une progression constante des coûts des intrants (salaires, produits, augmentation des amortissements liés aux lourds programmes d'investissements...). S'il reste négatif, le résultat des sucreries est passé de – 6,7 millions d'euros en 1996 à – 292 000 euros en 2003. Ce sont les recettes des ventes de mélasse aux distilleries, stable autour de 6 millions d'euros chaque année, qui permettent aux sociétés sucrières d'obtenir au final des résultats légèrement positifs indispensables pour financer les investissements.
Le point mort peut-il encore baisser grâce à des valorisations futures ? Oui en théorie, mais à quel horizon de temps ? Il faudra plusieurs années pour avoir une vision de l'intérêt économique et des possibilités d'exploitation industrielle des recherches menées actuellement. Mais, dans tous les cas, cela ne résoudra pas localement le problème du manque de cannes. Et le défaut de foncier agricole est un risque à court terme. Le défaut de foncier agricole est un risque à court terme et malgré l'augmentation des rendements à l'hectare et les valorisations des produits finis, la production sur 26 000 hectares de cannes ne suffira pas.

Mitage : comment renverser la tendance ?

Le mitage est le résultat de la construction non planifée de bâtiments, de façon parsemée sur le territoire, au cœur d'espaces agricoles ou naturels.

Les principales causes du mitage sont connues. C'est la différence entre les prix du foncier à bâtir et ceux du foncier agricole. C'est l'existence de petites exploitations non rentables et surtout non transmissibles qu'on préfère bâtir. Ce sont les stratégies familiales de transmission du patrimoine foncier qui favorisent la division parcellaire. Ce sont les besoins de décohabitation et le manque d'offre de logements à un prix abordable, notamment en zone rurale. Enfin il faut citer les facteurs aggravants : la réglementation parfois mal connue, la difficulté pour les maires de faire appliquer les règles d'urbanisme.

Quels sont les effets du mitage sur l'agriculture ?

Voici un exemple qui est assez parlant. Un agriculteur possède une maison sur son exploitation, ce qui lui permet d'être à proximité de son élevage et de le surveiller. Dans ce cas, la présence de la maison ne porte pas atteinte à l'activité agricole, au contraire. Un jour, son fils reprend l'exploitation et construit sa maison à proximité, dans la même logique. A la mort de ses parents, il loue leur maison, puis la vend. Peu à peu, ce petit noyau perd de son identité agricole et le risque qu'une maison en appelle une autre grandit. La pression envers l'agriculteur augmente : conflits de voisinage au sujet des odeurs lors de l'épandage du lisier sur les champs, au sujet du bruit du tracteur au petit matin, et mettent en péril le fonctionnement et l'avenir de l'exploitation. Ceci est un exemple, mais il illustre ce qui peut rapidement se passer dès qu'un terrain agricole est construit. Les conséquences sont particulièrement problématiques pour les activités d'élevage et mettent en péril l'agriculture en général : ce sont des surfaces plantées, des surfaces d'épandage et des possibilités de développement des élevages qui sont perdues.

Des solutions connues, d'autres à imaginer

Pour lutter contre le mitage, il faut trouver des solutions au logement des agriculteurs. En regroupant l'habitat des agriculteurs sur des espaces à faible valeur agronomique, les lotissements agricoles créés par la SAFER en sont une. Ne peut-on imaginer aussi une maison d'habitation rattachée à l'exploitation comme outil de travail et transmise en même temps ? Des solutions attractives de logement sont à proposer aux retraités agricoles pour éviter la décohabitation sur la parcelle et favoriser l'installation de repreneurs. Par exemple, l'agriculteur retraité pourrait aller habiter dans un lotissement en ayant accès à une petite parcelle, louée, permettant la production de fruits, de légumes, de volailles, pour l'autoconsommation. C'est un autre projet de la SAFER : les jardins familiaux.
Quand l'exploitation ne permet pas de vivre, la tentation est grande de valoriser le foncier autrement. Le nombre très important de demandes de déclassements de terrains transmis aux communes est à relier à la plus-value envisageable pour le propriétaire d'un terrain rendu constructible. Mais vouloir construire sur sa parcelle s'explique aussi par le prix du foncier constructible et par la difficulté d'accéder à un logement à loyer modéré, en particulier dans les zones rurales. Cette tendance ne pourra donc être infléchie qu'en agissant sur les deux fronts à la fois. D'une part, en améliorant la viabilité des exploitations par une politique d'agrandissement et d'installation liée à la taille économique de l'exploitation. D'autre part, en développant une offre de logements attrayants à loyers modérés dans les zones rurales. Enfin, et en complément, il est urgent que les Pouvoirs Publics fassent respecter la réglementation d'occupation des sols.



Exemple d'étalement de l'habitat dans l'est (Source : Orthophoto - IGN 2003)

Une menace pour **l'élevage**

Les activités d'élevage sont soumises au respect de distances réglementaires vis-à-vis de leur environnement habité. Le mitage a donc une conséquence immédiate en réduisant l'espace utilisable : il rend impossible le développement des exploitations, ce qui remet en question leur viabilité et donc leur maintien. Un bâtiment d'élevage ne peut être construit à moins de 100 m d'une habitation (dans les Hauts, cette distance peut être réduite). L'interdiction est théoriquement réciproque, c'est-à-dire qu'il est interdit de construire une habitation à moins de 100 m d'un bâtiment d'élevage. Mais cette contrainte est rarement connue et appliquée dans la délivrance des permis de construire.
L'épandage doit respecter les distances suivantes : 10 m d'un cours d'eau si une bande herbeuse ou boisée existe ou 35 m autrement ; 50 m d'une prise d'eau potable ; 100 m d'une habitation ou 50 m si l'éleveur utilise des masquants d'odeurs. Une fois enclavés à cause du mitage, nombre de terrains n'ont plus de surface suffisante sur laquelle l'épandage peut être réalisé. Et les exploitations d'élevage, faute de surfaces d'épandage disponibles, sont bloquées dans leur croissance, voire dans l'obligation de réduire leur activité. Elles deviennent impossibles à vendre et, faute de repreneur, sont condamnées à terme. Ce problème est lié à celui de la canne car une proportion non négligeable d'éleveurs cultivent aussi de la canne et plus de la moitié des effluents sont valorisés par la canne à sucre.

Construire la ville

Densifier l'habitat : l'enjeu ne concerne pas seulement l'agriculture. Il est aussi dans l'intérêt des collectivités. L'étalement urbain a un coût que les communes ont de plus en plus de mal à supporter et qui, à terme, se répercute forcément sur le contribuable.



À gauche la résidence L'Orée du bois (80 logements) et à droite l'opération Magellan 2 (12 logements), au Port (Source : TCO)

Une image fausse est encore trop répandue : qui dit densification dit cité dortoir, insécurité et délinquance. Cette image ne correspond pas à la réalité. Elle fait référence à une vision de quartiers, du type de ceux construits il y a 40 ans. L'habitat collectif, le logement social, ont profondément évolué depuis cette époque. De nombreuses opérations ont été réalisées depuis suffisamment de temps pour qu'on puisse juger les résultats. Leurs occupants s'y sont bien intégrés et n'ont aucune envie de les quitter. Mais ils se trouvent à leur tour confrontés au problème du devenir de leurs propres enfants. Où et comment les loger ?

Au nombre des initiatives cherchant à promouvoir une urbanisation maîtrisée par le développement du logement collectif de qualité, on peut citer le TCO à l'origine d'un plan local de l'habitat valorisant les principes de la mixité sociale et de la densité urbaine. L'expérience montre que le logement aidé se développe dans la diversité et permet de construire la ville autrement. Il en ressort qu'il n'existe pas de modèle unique, de réponse toute faite, en matière de densification de l'habitat par le logement collectif. Les collectivités ont à leur disposition une palette de solutions architecturales et urbanistiques qui peuvent s'adapter à des contextes divers selon les zones urbaine, péri-urbaine ou rurale.

Limiter les coûts de l'urbanisation

Dans tous les cas, faire la ville en économisant l'espace est un impératif pour les collectivités. La densification urbaine et le regroupement en noyaux d'habitat peuvent seuls limiter les coûts de construction des logements collectifs, les coûts d'investissements et d'exploitation en équipements, réseaux et services publics. Routes, assainissement, électricité, collecte d'ordures ménagères, transport scolaire, etc., coûtent nécessairement plus cher au fur et à mesure que l'habitat s'étend (voir encadré ci-contre). Et la fiscalité locale suit le mouvement : les impôts augmentent pour les habitants. A l'inverse la densification et le regroupement de l'habitat permettent une meilleure mutualisation des équipements. Ils favorisent l'usage des transports en commun. Pour le citoyen, les avantages en termes de coût des déplacements, de poids de la fiscalité locale, de proximité des commerces, services, écoles, sont à mettre en rapport avec ceux de la maison individuelle ou de la «vie à la campagne».

Une réflexion importante concerne l'assainissement. Face au coût des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif, les communes ont suivi le mouvement de

autrement

l'assainissement individuel. Aujourd'hui les deux tiers de la population réunionnaise en sont équipés, mais, ce n'est pas une solution à long terme. En ne freinant pas l'émiettement de l'habitat et en empêchant la densification (limite technique de 15 logements par hectare), l'assainissement individuel engendre tous les autres surcoûts de l'étalement urbain et empêche de maîtriser l'aménagement du territoire communal. Cependant, à partir de 2006, une loi donne aux communes la responsabilité du bon fonctionnement de l'assainissement individuel : celles-ci devront maintenant contrôler le bon entretien des équipements non collectifs et dans le cas contraire, le faire réaliser aux frais des propriétaires. Cette nouvelle responsabilité de police devrait les inciter à ne pas persévérer dans la logique actuelle et à se donner les moyens de privilégier au maximum les systèmes collectifs.

Activités économiques et équipements : une marge de manœuvre à explorer

Pour économiser l'espace, il est impossible d'ignorer les activités économiques qui doivent elles aussi être réalisées dans un souci d'économie de l'espace. De même, les équipements publics tels que les lycées pourraient être mieux optimisés : la Région, maître d'ouvrage pour leur construction, sollicite aujourd'hui un espace moyen de 2 à 3 ha contre 5 ha ou plus par le passé. Enfin, les parkings, comme par exemple ceux des grandes surfaces et des grands équipements privés ou publics sont de gros consommateurs d'espace. Ces parkings devraient être aménagés en souterrain ou sous formes de silos à chaque fois que c'est possible.



La résidence Trigone (46 logements) à la Possession (Source : TCO)

Le coût de l'étalement urbain

Grâce au recoupement de diverses données, l'Agorah a mis en évidence des éléments probants. L'enlèvement des ordures ménagères revient 15 % plus cher en zone d'urbanisation étalée qu'en zone dense. Par exemple, ramené au kilomètre par habitant et par an (une distance parcourue impliquant aussi un temps passé et donc un coût), l'enlèvement des déchets est quatre fois plus coûteux à Saint-Paul, Trois-Bassins ou Saint-Leu qu'au Port. En comparaison des coûts d'aménagement pour du logement collectif en centre-ville, un terrain est quatre fois plus coûteux à aménager en zone d'habitat dispersé de type opération RHI (résorption de l'habitat insalubre), deux fois plus pour un lotissement. Il est donc important d'éviter le mitage qu'il est ensuite difficile et cher de structurer et densifier.

Les lotissements d'habitat rural une réponse aux besoins de logement

Réalisés par la SAFER, les lotissements d'habitat rural sont un des moyens les plus efficaces pour lutter contre le mitage. Ils apportent une réponse concrète à la demande de logement des agriculteurs. La SAFER viabilise des terrains qui sont ensuite proposés à la construction de maisons d'habitation. Elle regroupe et oriente de cette manière l'habitat vers des terres de moindre valeur agricole et proches du réseau bâti existant. Ces terrains font généralement déjà partie de son stock, sinon la SAFER doit maîtriser le foncier avant de lancer l'opération. Cette politique est cofinancée sur fonds européens. Depuis son lancement au début des années 1990, 42 lotissements ont vu le jour. Quatre sont actuellement en phase d'étude. Ces lotissements ont des dimensions diverses. Certains sont importants comme celui de Barrage (Saint-Paul) qui, avec 80 parcelles, a permis de créer des logements tout en densifiant et structurant une zone initialement d'habitat précaire.

Réservés en priorité aux agriculteurs, les lotissements d'habitat rural font l'objet d'une réflexion pour l'avenir : faut-il les ouvrir davantage aux autres populations rurales en demande de logement ? Faut-il rester dans l'accession à la propriété ou envisager d'autres modes d'occupation ?

Cyrille Hamilcaro, maire de Saint-Louis

C'est la charte agricole qui déterminera notre PLU



Signature de la première charte agricole : celle de Saint-Louis

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à positionner votre commune comme pionnière en matière de protection du foncier agricole ?
Saint-Louis est une commune rurale par excellence. La SAU ramenée à la superficie totale du territoire est de 20 %, soit l'une des plus importantes du département. L'agriculture constitue donc le pilier économique de Saint Louis et de cette donnée incontournable découle la décision de signer une charte agricole pour conforter ce secteur. D'une façon très claire, la charte agricole conditionnera la mise en œuvre du PLU. C'est la volonté affichée de la commune de Saint-Louis.

Par quelles actions prioritaires cette charte se traduit-elle sur le terrain ?
Quatre types d'action associant l'ensemble des partenaires du monde agricole ont été déclinés. La première porte sur le foncier, avec notamment le positionnement de Zones Agricoles Protégées. Citons aussi l'aménagement et les voiries d'exploitation ; l'ensemble du programme des voiries sur le DOCUP 2000 - 2006 a été réalisé, c'est-à-dire plus de 21 km de chemins agricoles. En 2006, près de 4 km supplémentaires seront réalisés. Par ailleurs, une étude en vue de l'implantation de villages agricoles est en cours pour répondre au problème du mitage. Concernant l'irrigation, nous menons une étude en concertation avec le Conseil général. Mon objectif vise à étendre le périmètre hydroagricole sur Maison Rouge et Bellevue, deux quartiers fortement agricoles qui représentent 210 ha de terres.

Enfin, l'animation, la formation et la sensibilisation des agriculteurs fait partie des quatre actions identifiées. Afin de promouvoir les agriculteurs de Saint-Louis, nous avons mis en place des marchés de producteurs en 2005. Cette initiative sera renouvelée les années prochaines et, d'ici la fin du premier semestre 2006, un marché forain verra le jour à Palissade.

Pensez-vous que densifier la ville correspond à une mesure de protection du foncier agricole et limite le mitage ?
Pour répondre aux besoins en logements du monde agricole, nous étudions la possibilité d'implantation de villages agricoles dans des zones telles que Bellevue et le Tapage. Une autre mesure de la charte est la plantation d'arbres en limite de parcelle afin de délimiter le monde urbain du monde agricole et de lutter ainsi contre le mitage. La densification urbaine, notamment dans les centres-villes de Saint-Louis et de la Rivière Saint-Louis, participera aussi à la protection du foncier agricole.

Puisque d'autres communes du Sud vous ont suivi sur la voie de la charte, peut-on envisager une charte agricole à échelle intercommunale ?
Lors des débats sur le SCOT en octobre 2005, Saint-Louis a été citée en exemple. Les maires du Sud ont été unanimes pour développer une charte agricole intercommunale afin de participer à l'objectif départemental de 30 000 ha de terres à cannes pour une production de 2,5 millions de tonnes de cannes à sucre.

Jean-Louis Grandvaux, directeur de l'Agorah

Une seule solution : densifier l'habitat

Comment se pose le problème d'aménagement du territoire ?
L'INSEE estime qu'en 2025 nous serons un million d'habitants. Il faudra loger les populations qui vont naître et les jeunes qui voudront décohabiter. Il faudra construire des logements adaptés à la nouvelle taille des ménages, aux femmes seules avec des enfants, aux personnes âgées, aux nouveaux arrivants, etc. Il faudra aussi remplacer les logements insalubres ou en mauvais état. Au total, cela représente l'équivalent de 70 % des logements actuels. C'est énorme, mais c'est un fait.
La question qui se pose est la suivante : comment faire, dans ces conditions, pour préserver aussi 30 000 hectares pour la canne à sucre et 100 000 ha d'espaces naturels. Je ne vois pas d'autre solution que de construire la ville sur la ville, c'est-à-dire de construire plus dense, avec davantage de logements collectifs. On peut remplir, dans les villes, les nombreux «trous du gruyère» inoccupés. On peut étendre la ville sur les espaces de moindre valeur agronomique ou naturelle. Pour moi, c'est la priorité des priorités. Et c'est un véritable choix de société, qui nécessite d'être volontariste. Il sous-entend une politique foncière avec des moyens coercitifs pour agir contre la spéculation foncière et les déclassements, et des moyens financiers pour financer dans les villes la construction d'immeubles et d'équipements publics. Il faut suffisamment de logements, notamment sociaux, pour offrir une véritable alternative à l'habitat sans permis et au mitage.

Qu'entend-on exactement par densification ?
Entre 1997 et 2003, à peu près 429 m^2 ont été consommés par habitant supplémentaire. Si rien ne change et qu'on projette ce chiffre sur les besoins de logements à l'horizon 2020, autant dire qu'il n'y a plus d'agriculture. Si on décide en revanche d'une moyenne de 50 logements à l'hectare pour les nouvelles opérations, on sait que les besoins fonciers seront réduits à 4 000 hectares. Voilà le choix.

La densification urbaine est déjà amorcée. Pourquoi êtes-vous alarmiste ?
Parce qu'il faut aller plus vite. Il y a urgence. On construit aujourd'hui 10 000 logements par an, c'est insuffisant. Il faut être incitatif par la construction de logements de qualité et, dans le même temps, être contraignant et interdire l'habitat incontrôlé. Ce message est passé chez les élus, mais la difficulté, c'est de le mettre en œuvre. C'est très courageux et très difficile. Pour l'instant, ce n'est pas possible. Mais le pire, ce serait l'absence de choix, car le réveil sera douloureux.

Alain Tardy, directeur général des services de la Chambre d'agriculture

Toute l'agriculture est concernée

Vous appelez à prendre des mesures fortes pour la protection des terres agricoles. Où en sont ces mesures ?
Des choses ont été faites dans le domaine de la protection des sols, en particulier avec l'élaboration de chartes au niveau des communes pour essayer de raisonner l'utilisation du foncier. En revanche, on n'a pas avancé sur la modification de la législation française concernant la protection des sols. En métropole même, tout le monde, s'accorde pour dire que l'appareil législatif et réglementaire actuel ne permet pas une bonne protection du foncier dans les zones péri-urbaines. Cependant aucune de nos demandes n'a été agréée.

Vous parlez de «boucliers fonciers» : de quoi s'agit-il ?
Il s'agit d'avoir une maîtrise publique du foncier dans les zones sensibles péri-urbaines. C'est-à-dire que des opérateurs publics y possèderaient le foncier et y mettraient des fermiers car les agriculteurs n'ont plus la capacité financière de devenir propriétaires dans ces zones.

Comment faire évoluer les comportements spéculatifs ?
Ce sont les paramètres économiques qui font que les gens ont ce genre de comportement. Nous vivons dans un cadre économique qui entraîne une hausse permanente du prix du foncier. Les opérateurs – individus, mairies ou autres – ont tout intérêt à faire de la spéculation. C'est un calcul économique.

Le mitage est causé par le problème du logement des agriculteurs et du logement en général. Comment résoudre la contradiction ?
Il faut offrir des solutions de rechange. Ces solutions, ce sont les lotissements agricoles et une construction plus importante de logements dans les périmètres urbains. C'est la densification. Tous les Réunionnais doivent être conscients que, sur le long terme, un aménagement rationnel du foncier sera moins coûteux pour la collectivité que l'anarchie urbaine qui génère des surcoûts de réseaux de voirie, d'assainissement, ainsi que des embouteillages, etc. Nous avons besoin de dispositifs qui rendent la spéculation foncière moins attrayante. Il faut qu'un exploitant arrivant à l'âge de la retraite ne soit pas obligé de vendre son terrain pour compléter ses revenus. A l'intérieur d'un espace agricole protégé, il faut des exploitations viables et transmissibles d'une génération à une autre. Les mesures à prendre sont liées à la protection, mais aussi à la politique agricole elle-même. Tout est en interaction.

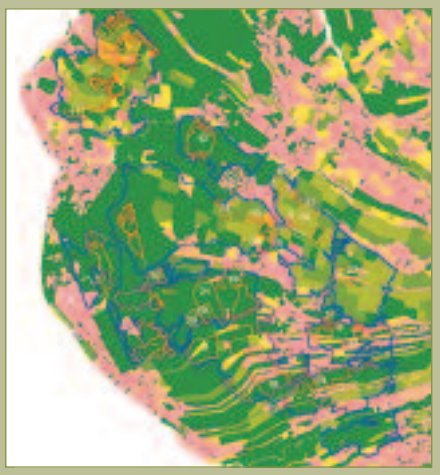
Toute l'agriculture réunionnaise est-elle concernée par le problème foncier ?
Oui. La canne l'est directement. Mais on doit considérer aussi la solidarité entre les filières. Il y aura le problème des effluents d'élevage qu'on ne pourra plus utiliser pour la canne. Mais surtout aucune culture ne pourra se substituer à la canne à hauteur des surfaces en cause. Cela entraînerait une désorganisation complète de l'agriculture. L'équilibre actuel entre une agriculture des Hauts faite de petites exploitations et une agriculture des Bas avec des exploitations plus importantes, disparaîtrait.

S'organiser

pour récupérer plus efficacement les terres en friches

Les surfaces disponibles sont une denrée rare à la Réunion. Chaque surface compte pour l'agriculture.

En plus d'augmenter le volume de cannes produites à l'hectare, il devient urgent de mettre ou remettre en culture les friches recensées pour honorer les objectifs des filières et en particulier celles de la filière canne. Que représentent ces surfaces et sur quelle zone précise sont-elles situées ? Ce sont les questions auxquelles tentent de répondre les recensements effectués dans ce sens au cours des dernières années. Près de 4 000 ha de friches sont recensées en zone cannière. Il convient d'accentuer les efforts de récupération sur les espaces les plus prioritaires, puis d'être efficace dans la remise en valeur effective de ces terrains. Dans ce but, un outil d'analyse des espaces en friche est réalisé conjointement par le Comité de Pilotage de la Canne, le Système d'Information Géographique de la DAF et le CTICS. Il a été expérimenté sur la commune de Saint-Paul. En chiffrant de façon plus précise le potentiel de terres en friches exploitables, cet outil de diagnostic complète les actions de recensement antérieures. Soutenu par une mobilisation de tous les organismes concernés, il servira surtout à rendre plus efficace le processus de récupération des friches. La cellule terres incultes de la DAF, le pôle foncier du CNASEA, la SAFER et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain (notamment ceux de la Chambre d'Agriculture) vont ainsi mener leur action de façon coordonnée et ciblée sur les zones prioritaires.



Exemple de carte localisant les friches prioritaires pour être remises en culture. Ici à l'intérieur des périmètres irrigués de Saint-Paul (réalisation SIG-DAF-CPC)

Désherbants homologués sur canne à sucre

MERCANTOR GOLD

Herbicide de pré-levée, sélectif de la canne à sucre efficace sur un grand nombre de graminées et certaines dicotylédones



Période d'emploi : à la plantation ou après la coupe, avant la levée des mauvaises herbes
Dose : 2 L/ha

Callisto

Herbicide de post-levée précoce, sélectif de la canne à sucre efficace principalement sur dicotylédones mais également sur certaines graminées



Période d'emploi : avant ou après la levée des mauvaises herbes (efficacité optimale sur adventices jeunes)
Dose : 1,5 L/ha

Bonne efficacité Efficacité satisfaisante

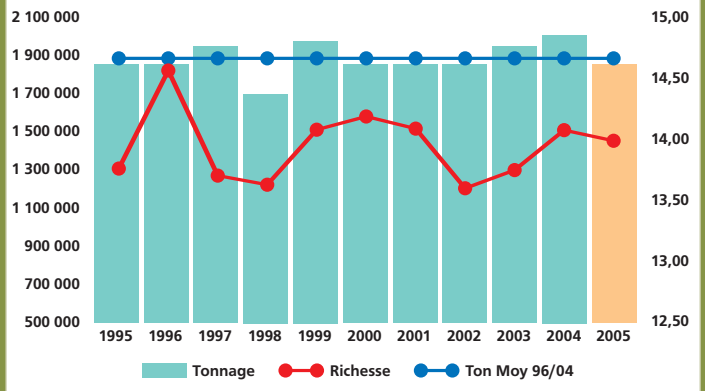
Importé à La Réunion par CERDIA SAREPC S.A.S Distribué par les coopératives et les libres services agricoles

Callisto : AMM N° 9900047 - Composition : 100g/l de mésotrione - Xi : irritant - Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta
Mercantor Gold : AMM N° 9800182 - Composition : 960 g/l de S-métolachlore - Xi : irritant - Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta

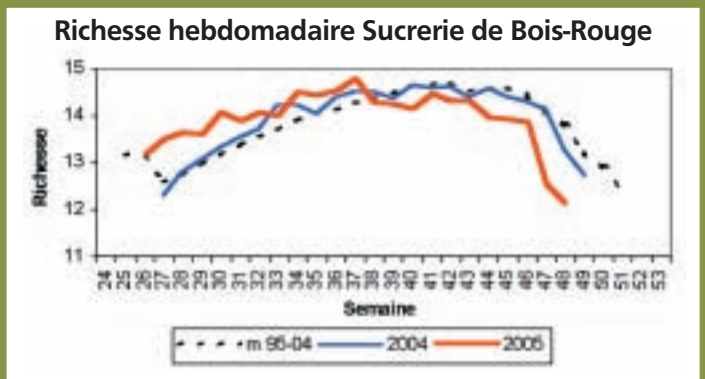
Campagne sucrière 2005
Un bilan très mitigé

A l'issue de la campagne 2005, le tonnage réceptionné pour l'ensemble de l'île s'établit à 1 801 306 tonnes de cannes. Ce résultat est décevant puisqu'il est à la fois inférieur aux prévisions de début de campagne (1 930 000 t CTICS et 1 960 000 t commissions mixtes d'usines), au tonnage récolté en 2004 (1 968 892 t) et à la moyenne décennale (1 848 000 t).

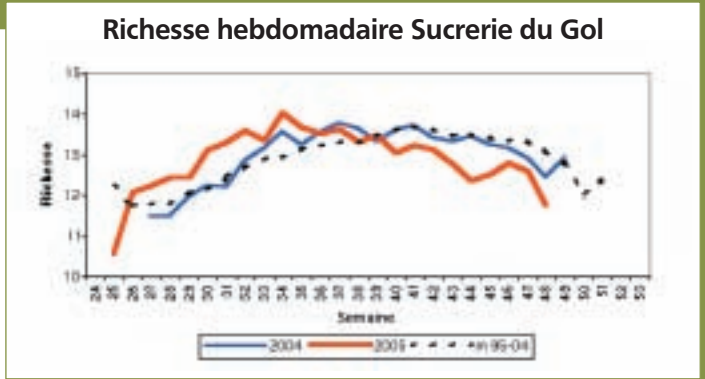
Evolution du tonnage et de la richesse de 1995 à 2005
Ensemble de l'île



Richesse hebdomadaire Sucrerie de Bois-Rouge



Richesse hebdomadaire Sucrerie du Gol



Ce tonnage médiocre n'est de plus pas compensé par la richesse puisque avec un niveau final de 14,01 elle se situe à peine au-dessus de la moyenne décennale de 13,97.

Une analyse des résultats par usine et par centre montre que cette baisse de tonnage concerne principalement la sucrerie de Bois-Rouge qui n'a réceptionné que 855 217 tonnes de canne contre 979 534 en 2004, soit une baisse de plus de 120 000 tonnes. La déception est d'autant plus grande que les prévisions CMU et CTICS établies en juin au vu des cannes de début de campagne tablaient sur une récolte de 960 000 tonnes.
Alors pourquoi un tel écart ? S'il se confirme que les premières cannes coupées dans le Nord et l'Est présentaient un rendement correct, ce sont les cannes de seconde moitié de campagne qui sont à l'origine de cette baisse importante. Coupées fin 2004, celles-ci ont en effet été très pénalisées par les fortes pluies de décembre 2004 à mars 2005. Sur ces 4 mois, il est en effet tombé 3009 mm à Saint-Benoît pour une moyenne décennale de 1872 mm ou encore 2167 mm à Bois-Rouge pour un décennale de 1200 mm, soit 60 à 80 % de plus que les valeurs habituelles !

Asphyxiées par les pluies, pénalisées par le lessivage des engrais et le manque d'ensoleillement, ces cannes ont peu tallé et sont restées courtes avec un faible diamètre.

Et comme si cela ne suffisait pas, les très fortes pluies de septembre 2005 ont provoqué une chute spectaculaire de la richesse sur le Nord et l'Est, ramenant la moyenne de l'usine à 13,68 alors que l'on espérait en début de coupe une richesse d'un très bon niveau.

Heureusement les zones Ouest et Sud ont connu un meilleur sort. Avec 946 089 tonnes à 14,32 de richesse, l'usine du Gol réalise une campagne correcte, certes d'un niveau légèrement inférieur à 2004 (989 357 t) mais cependant supérieur à la moyenne décennale (940 000 t).

Enfin il est important de rappeler qu'à ces explications agro-climatiques s'ajoutent également des raisons structurelles à la baisse du tonnage produit comme la chute des replantations, l'urbanisation galopante ou encore l'attentisme de certains planteurs à la veille de la réforme de l'OCM sucre.